Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260910-DEL_2026_099-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_099

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à dix-neuf heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 4 septembre 2026

Présents : 25
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 4
Mme Hélène REUX a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Valérie HOMO a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
Mme Fabienne DERONDIER a donné pouvoir à M. Dylan LEMOINE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Morgane GOUES

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260910-DEL_2026_099-DE

9- LE VILLAGE ENCHANTÉ 2026 – TARIFS DES EMPLACEMENTS ET REGLEMENT

Rapporteur : Mme Muriel ROLLAND

La ville de PLEURTUIT organise un évènement à l'occasion des fêtes de fin d'année, intitulé « le Village enchanté ». Cette journée festive se déroulera à l'Espace Delta, le samedi 12 décembre 2026 de 10 à 19 heures.

Elle rassemblera des exposants, artisans et créateurs, proposera un café de noël, des ateliers pour enfants ainsi que des animations familiales.

Les tarifs proposés aux exposants seraient les suivants :

1 table (1.20 m) : 10 €

1 table de 2,20m ou 2 tables de 1,20m (en fonction de la disponibilité) : 15 €

Chalet en bois : 20 €

Food-truck : 20 €

Il est également proposé d'adopter le règlement de cette manifestation.

Vu l'avis de la commission « Culture – communication - tourisme » du 3 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs du Village enchanté 2026 détaillés ci-dessous :

1 table (1.20 m) : 10 €

1 table de 2,20m ou 2 tables de 1,20m (en fonction de la disponibilité) : 15 €

Chalet en bois : 20 €

Food-truck : 20 €

APPROUVE les termes du règlement de l'évènement annexé à la présente délibération.

Adopté par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Derondier, M. Lemoine)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Morgane GOUES